AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-10-73 528100

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

5 Octobre 1973

Bulletin n° 157- Octobre 1973

VIGNE

A PROPOS DE LA POURRITURE GRISE : La question ayant été posée à la réunion du Groupe des Jeunes Professionnels de la Vigne le 20 Septembre dernier en présence de nombreux viticulteurs qui se pressaient dans le grand amphithéâtre du Lycée Agricole et Viticole à BEAUNE, il paraît nécessaire de préciser ce qui suit :

La pourriture grise reste l'une des préoccupations essentielles des services officiels et professionnels concernés, tant sur le plan national qu'en BOURGOGNE et en FRANCHE-COMTE (JURA). Quant à la coordination des travaux effectués, elle existe tout spécialement dans cette région puisqu'un groupe régional d'études a été créé début 1969, après la néfaste année 1968 dont le mauvais souvenir est encore bien vivant dans la mémoire des viticulteurs. Animé par le CETEX I.T.V. de COTE-D'OR, ce groupe comprend des chercheurs, expérimentateurs, et techniciens de diverses disciplines appartenant à l'I.N.R.A., à la Faculté, à l'Enseignement Agricole, aux Instituts Techniques, à des Organismes professionnels régionaux et départementaux, et naturellement au Service de la Protection des Végétaux.

Les essais réalisés chaque année en BOURGOGNE depuis 1968 sont nombreux et variés ; ils nécessitent une somme de travail importante et sont effectués avec la participation financière -quasiment indispensable- des Comités inter-professionnels. Les résultats obtenus au cours de ces quatre dernières années n'ont pas été négligeables, mais furent insuffisants en l'absence de pourriture grise. Pour la même raison et bien que le dépouillement ne soit pas encore effectué, les essais 1973 risquent de ne pas être tellement plus significatifs. C'est dommage pour l'expérimentation, mais n'est-ce pas mieux ainsi pour les Viticulteurs ?

Cette situation explique pourquoi les résultats obtenus n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion pratique. Ils ont cependant été communiqué très régulièrement aux organisations viticoles et ont été exposés au cours de réunions et d'assemblées.

COLZA

ALTISES : Des populations assez importantes de grosses altises sont observées dans de nombreuses zones assez régulièrement infestées, notamment dans le Tonnerrois. Il convient de surveiller les cultures et au cas où seraient observés des dommages, d'effectuer un traitement à l'aide d'un des insecticides suivants (doses exprimées en g. de matière active pour un ha) :

- endosulfan	250 g. en pulvérisation	300 g. en poudrage
- lindane	200 g. "	275 g. "
- malathion	700 g. "	900 g. "
- parathions	200 g. "	275 g. "
- toxaphène et polychlorocamphane	2 250 g. "	3 000 g. "
- méthidathion	250 g. "	
- phosalone	1 000 g. "	

CEREALES D'HIVER

Additif au bulletin n° 156 du 21 Septembre 1973 : En ce qui concerne le néburon autorisé pour le désherbage des céréales d'hiver, il convient d'ajouter une nouvelle spécialité: le granurex.

Dernière note : Bulletin n° 156 - Septembre 1973

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

7424

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX